

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES en MED-5

Année universitaire 2023-2024

I. Dispositions générales

La **validation** des connaissances fait l'objet de **deux sessions** par an : des épreuves sur tablettes (ou sur papier) en deux parties une première session et une session de rattrapage. L'examen oral (ECOS facultaires MED5) a lieu en fin de second semestre (avril-mai) avec le rattrapage au mois de juin. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles par UE.

Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure, soit en Med-6, dès lors qu'il a validé toutes les unités d'enseignement ; ainsi **aucune dette n'est tolérée pour le passage en année supérieure.**

Parmi les modalités d'enseignements, il existe des ED obligatoires et des ED facultatifs. Les ED facultatifs requièrent obligatoirement une inscription préalable. Chaque étudiant est tenu de s'inscrire minimalement à l'une des UE proposant des EDs facultatifs (≥ 1 ED facultatif par UE)

Les EC stages et gardes doivent être **IMPERATIVEMENT** validés pour le passage en année supérieure.

Souveraineté du jury :

Concernant les ED facultatifs : l'inscription à ces ED demeure obligatoire et engage la présence de l'étudiant. En cas d'absence, celle-ci sera portée à la connaissance du jury.

Aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, **d'une erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. La scolarité n'est pas tenue d'indiquer à un candidat le détail des points obtenus.

Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

II. CALENDRIER

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

1. Première session :

Examens Partiels sur les matières enseignées lors de la 1^{ère} période d'enseignements :

- UE ORL-Ophtalmologie-Stomatologie
- UE Douleur-Soins Palliatifs-Anesthésie-Défaillances Viscérales Aiguës (DSPA-DVA)
- UE Médecine interne-Vieillessement-Handicap

Examens Partiels sur les matières enseignées lors des 2^{nde} et 3^{ème} période d'enseignements :

- UE Dermatologie-Hématologie
- UE Psychiatrie-Addictologie-Pédopsychiatrie
- UE Médecine légale médecine générale médecine du travail
- UE Lecture Critique d'Article (la présence aux ED est obligatoire. Toute absence injustifiée entrainera la perte de 0.5 point à la moyenne de l'épreuve)

ECOS facultaires MED5. Chaque étudiant est évalué lors de la mise en situation de 5 scénarios cliniques distincts testant ses compétences médicales contextualisées Cet examen est un Elément Constitutif (EC) de l'UE Compétence.

2. Deuxième session :

Epreuves de rattrapage

Les épreuves au mois de juin ont un découpage et des règles de validation similaires à celles de la première session.

Les ECOS (oral) de rattrapage suivent les mêmes modalités que l'épreuve de première session.

III. Modalités de validation de MED-5

1. UE théoriques :

a) 6 UE Cliniques

Chacune des 6 UE théoriques fait l'objet d'un **examen de 2h30 (sauf l'épreuve validant l'UE médecine du travail, médecine légale et médecine générale qui durera 2h00)** calqué sur la docimologie et le rythme de l'EDN (Epreuve dématérialisée nationale) en accord avec la réforme du second cycle. Chaque épreuve d'UE pourra porter sur des dossiers progressifs (DP) des Questions isolées (QI) lesquels répondent à la docimologie de l'EDN.

Les épreuves peuvent comporter des Questions à Réponse Multiple (QRM), des Questions à Réponse Unique (QRU), des Questions à Réponse Ouverte Courte (QROC), des Key Feature Problem (KFP), des zones à pointer, des schémas à annoter et des questions rédactionnelles, ainsi que toute autre modalité docimologique envisageable à l'EDN. Ces modalités peuvent être proposées dans le cadre de dossier clinique (DC), de dossier progressif (DP) ou de questions isolées (QI).

Les DP sont destinés à explorer les capacités cliniques et diagnostiques concernant une ou plusieurs pathologies associées permettant de :

1. justifier une démarche diagnostique ;
2. tester les connaissances physiopathologiques ;
3. justifier le choix d'une attitude thérapeutique ;
4. prendre en compte la dimension médico-légale ;
5. prendre en compte la dimension sanitaire et sociale.

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'UE. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'UE, ils sont revus par le bureau des examens.

Les coefficients appliqués seront les suivants : 75 % de la note finale de l'UE pour les DP, et 25 % pour les QI

Dans un système d'unités d'enseignement capitalisables, chaque unité d'enseignement est validée par une note égale ou supérieure à 10/20.

En cas d'ajournement, l'étudiant passe l'épreuve de rattrapage de l'UE de juin selon les mêmes modalités de validation.

b) Epreuve de Lecture Critique d'Article

L'épreuve de LCA est un examen sur tablettes de 3h00. L'objectif de cette épreuve est d'amener les étudiants à lire de manière critique et à analyser le contenu d'un article, en vue de leur autoformation actuelle et future. L'épreuve comporte **deux articles pouvant être en anglais incluant possiblement un résumé**. Chaque article fait l'objet d'une épreuve pouvant compter entre **13 à 17 questions**. Les articles sont distribués sous format papier. La validation de cette épreuve nécessite une note $\geq 10/20$. Chaque article compte pour la moitié de la note.

Session de rattrapage

Cette épreuve fera l'objet d'un rattrapage selon des modalités identiques à celles de la 1^{ère} session.

2. UE Pratique : EC Stages hospitaliers, EC gardes et EC Modules pré-stage

a) EC Stages Hospitaliers

Un étudiant effectue 3 stages hospitaliers par année universitaire de Med-5. Le passage en année supérieure est conditionné par la validation de l'UE « Stages Hospitaliers ». De manière générale un stage s'effectue à temps plein sur une période de 6 ou 7 semaines. La durée des stages est précisée au calendrier qui figure dans le livret des stages. La prise de congés pendant les stages doit suivre la réglementation en vigueur. La validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages Hospitaliers » de Med-5 est conditionnée par la validation individuelle des 3^{ème} et 4^{ème} stages de Med-4 et des 1^{er} et 2^{ème} stages de Med-5. Au cas où l'un des stages serait validé en dépit d'une note inférieure à 10/20, une moyenne (calculée à partir des notes de stage) égale ou supérieure à 10/20 est également nécessaire pour la validation de cette UE. Il est rappelé que les étudiants doivent valider 18 mois de stage temps-plein sur la totalité de la FASM des études médicales (Med-4, Med-5 et Med-6). Cependant, en cas de doublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'EC « Stages hospitaliers », et recommence intégralement son année de stage correspondante.

b) EC Gardes

La réglementation en vigueur précise que lors des 3 années de FASM (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au minimum 25 gardes. Cependant, en cas de doublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'EC « Gardes hospitalières », et recommence intégralement son année de gardes correspondante. Les étudiants devront faire 3 gardes en Med-5. Le passage en Med-6 est conditionné par la validation des 7 gardes de T3 et T4 de Med4 et des 3 gardes de T1 de Med5.

c) EC Modules prep-stage

Dans le cadre de la préparation à votre prise de fonction en stage de MED-4 et MED-5, des ateliers préparatoires aux stages (Prep-Stages) sont organisés au Centre de Simulation PRESAGE (Faculté de Médecine, Pôle Recherche).

Quatre modules différents, calqués sur les stages obligatoires, sont proposés lors de la prise de fonction de chaque stage de MED-4 et MED-5 :

- « anesthésie/urgences/médecine intensive/réanimation »,
- « spécialités chirurgicales/gynécologie-obstétrique »,
- « médecine générale ambulatoire »,
- « spécialités médicales hospitalières ».

Chaque module est constitué de plusieurs ateliers de formation aux gestes techniques et de mises en situation clinique (ECOS), en lien avec le stage d'affectation et/ou l'enseignement facultaire préalable. L'étudiant doit suivre et valider le module qui correspond à son stage. En cas de stage libre, l'étudiant est affecté au module « spécialités médicales hospitalières ».

Il s'y associe un module complémentaire spécifique destiné à la formation aux premières gardes, « Prep-Gardes », donné une seule fois en début de MED-4.

Les horaires de convocation à PRESAGE sont transmis en amont. Les créneaux d'affectation doivent être respectés impérativement.

La validation de la valence PRESAGE du « Module Pratique » repose sur la validation par l'étudiant d'**au moins un module** parmi 2 (modules « Prep-stages » du premier et du deuxième trimestre de MED-4) pour le passage en MED5.

La validation de la valence PRESAGE du « Module Pratique » repose sur la validation par l'étudiant d'**au moins deux modules** parmi 4 (modules « Prep-stages » du troisième et du quatrième trimestres de MED-4, modules « Prep-stages » du premier et du deuxième trimestres de MED-5) pour le passage en MED6.

La validation d'un module est acquise par le contrôle de présence et par l'implication de l'étudiant au cours du module. Chaque étudiant doit être en possession de sa blouse et de son stéthoscope, sans lesquels il ne peut participer au module.

En cas de non-validation d'un module, l'étudiant pourra rattraper le module au cours de la session suivante. Le module auquel il sera affecté sera déterminé par PRESAGE. La validation des sessions « Prep-stages » des trimestres T2, T3 et T4 de MED4 pourront permettre de rattraper les sessions non validées du T1 et du T2 de MED4. La validation des sessions « Prep-stages » du T4 de MED4 ainsi que les sessions des trimestres T1, T2 et T3 de MED5 pourront permettre de rattraper les sessions non validées du T3 et du T4 de MED4 ainsi que celles du T1 et du T2 de MED5.

En cas de doublement ou de triplement d'une année d'étude, l'étudiant est dans l'obligation de valider l'ensemble des modules obligatoires de l'année en cours pour son passage dans le niveau suivant, et ce, même si les différents modules ont été validés au cours de l'année ou des années précédentes.

3. L'UE compétences :

Cette UE est soutenue par des enseignements à caractère obligatoire. Cela concerne des enseignements portant sur les disciplines suivantes : **Viellissement, DVA, soins palliatifs et LCA**. Ces enseignements sont orientés vers les compétences décrites dans le référentiel de compétence. Elle vise l'acquisition par les étudiants de compétences cliniques indispensables à l'exercice de leur mission d'étudiants hospitaliers et de leur future pratique professionnelle.

Cette UE est consacrée à l'étude des notions clés des disciplines du MED5. Les connaissances acquises lors des enseignements dirigés de ces disciplines doivent alimenter la capacité à maîtriser le raisonnement clinique. Le raisonnement clinique est l'un des points forts du référentiel de compétences en médecine. Les modalités d'examens évaluent aussi l'aptitude à ce raisonnement en contexte professionnel.

La formation au raisonnement clinique sera poursuivie au cours d'enseignements intégrés à cette UE compétence. Ceux-ci sont à caractère obligatoire. Toute absence injustifiée sera portée à la connaissance du jury.

Les modalités d'examen de cette UE compétences sont les suivantes :

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires :

La validation de cet EC s'intègre à celle de l'UE compétences. Chacune des cinq parties de l'épreuve est notée sur 20, il n'y a pas de note éliminatoire.

Ces ECOS se déroulent en mai pour la première session. En cas de non validation de l'UE compétences en première session, et si la note aux ECOS MED5 est inférieure à 10/20, une seconde session sera organisée en juin. C'est la note de cette seconde session qui comptera alors pour 30% de la note globale du CCC. Les 5 parties de l'épreuve sont évaluées par deux examinateurs distincts. Cette UE est capitalisable.

Pour rappel, l'article 17 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études (...) du deuxième cycle des études médicales (modifié par arrêté du 21 décembre 2021-art 2) dispose :

« Un certificat de compétences cliniques est délivré aux étudiants ayant validé une série d'examens cliniques objectifs structurés organisés par les unités de formation et de recherche de médecine ou la structure qui assure cette formation. Ceux-ci sont établis à partir des situations cliniques de départ détaillées en annexe 2 du présent arrêté. Ils sont organisés au cours du deuxième cycle et sont destinés à vérifier les compétences acquises par les étudiants et notamment leur capacité à développer un raisonnement clinique et à résoudre des situations en lien avec l'exercice professionnel. Le jury de ces examens est constitué de représentants de différentes spécialités médicales. Les étudiants reçoivent une préparation à ces examens cliniques pendant l'ensemble de la durée du deuxième cycle.

Les examens cliniques objectifs structurés sont organisés chaque année du deuxième cycle avec un minimum de cinq mises en situations au cours de la deuxième et de la troisième année du deuxième cycle.

La note obtenue aux examens cliniques objectifs structurés de la première année de deuxième cycle représente 20 % de la note globale du certificat de compétences cliniques, celle obtenue aux examens cliniques de la deuxième année de deuxième cycle représente 30 % de la note globale et celle obtenue aux examens cliniques de la troisième année de deuxième cycle représente 50 % de la note globale. »

4. Passage en année supérieure - redoublement:

Cas des étudiants redoublant/triplant le Med-5 ou ayant fait une césure : ils gardent l'acquis des UE validées l'année précédente ou avant la césure et sont soumis aux MCC de l'année en cours.

Pour les doublants/triplants qui n'auraient pas validé leur épreuve de KFP l'année précédente ou ceux en césure, une épreuve spécifique sera organisée.

Si l'UE de pédiatrie n'a pas été validée, les étudiants sont tenus de se présenter et de valider l'épreuve de MED4 prévue au second semestre.

Chaque étudiant doit se tenir informé des dates d'examen (écrit et oral) et contacter la scolarité en charge des examens, en cas d'erreur ou oubli, dans les meilleurs délais

5. Classement de promotion :

Un **classement de fin de premier quadrimestre** est effectué prenant en compte **TOUS les étudiants** et les 3 UE cliniques des épreuves du semestre 1. Ce classement sera fondé sur les notes **communiquées aux étudiants APRES délibération**.

Un **classement final** est effectué pour **TOUS les étudiants** en prenant en compte les 6 UE cliniques, l'UE LCA et l'UE compétences se fondant aussi sur les notes **communiquées aux étudiants APRES délibération de première session**.

Pour ces deux classements le rang de chaque étudiant lui est communiqué sur l'ENT en même temps que ses résultats personnels. Il n'y a pas de classement à l'issue des sessions de rattrapage.